

REGLEMENT INTERIEUR – SKI CLUB SEYSSELAN – Saison 2019-2020

Le Ski Club Seysselan est un club de loisir dans lequel la pratique du ski se fait librement, sans encadrement et **sous la responsabilité de chacun**. Son activité est de proposer des sorties (formule forfait + transport en bus) à prix réduits durant la saison d'hiver et de proposer des cours gratuits de ski alpin.

Adhésion au Ski Club Seysselan

Tout adhérent doit s'acquitter de la cotisation annuelle qui comprend l'adhésion à la FFS (Licence Carte Neige), la carte USCA et l'adhésion au club.

Saison 2019-2020

- **Le Code du Sport impose que toutes les nouvelles souscriptions de licence soient soumises à la présentation d'un certificat médical datant de moins d'un an attestant l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de la discipline concernée.**
- **Pour les personnes licenciées en 2018-2019, un Questionnaire de Santé doit être renseigné, si vous avez répondu NON à toutes les questions : pas de certificat médical à fournir ; si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs questions : certificat médical à fournir.**

Mineurs :

Lors de l'adhésion au club, tout mineur devra être inscrit par un parent qui aura pris connaissance et signé le règlement, ainsi que la partie « Encadrement des mineurs ». **Les mineurs doivent être accompagnés d'un adulte responsable lors des sorties le dimanche.**

En complément des garanties primo, medium et optimum proposées avec votre licence Carte Neige 2019-2020, vous pouvez souscrire une option complémentaire, valable jusqu'au 14 octobre 2020. Cf document : NOTE D'INFORMATIONS GARANTIES COMPLEMENTAIRES LICENCE CARTE NEIGE 2019-2020, disponible au local et sur notre site internet www.skiseyssel.fr.

Inscription aux sorties

Les inscriptions aux sorties s'effectuent et se règlent le vendredi soir précédant la sortie, lors d'une permanence au local du Ski Club de 18h30 à 20h00 précises, rue de Montauban à Seyssel 74. Seul un règlement complet rend l'inscription effective.

Tout mineur non accompagné d'un adulte ne sera pas autorisé à participer à la sortie.

Possibilité d'inscription à Frangy au salon de coiffure « Le salon de Marie » le mercredi et le jeudi avant 18h00 et le vendredi avant **15h30, règlement uniquement par chèque.**

Le Ski Club se réserve le droit de modifier ou de supprimer la sortie du dimanche en fonction des différents paramètres tels que les conditions d'enneigement ou un nombre insuffisant de participants.

En cas d'absence le dimanche, il n'y a pas de remboursement possible. L'adhérent absent à la sortie bénéficie du report de son propre forfait sur une autre sortie au cours de la saison. Le prix du transport reste dû.

Sortie le dimanche

Le ski se pratique sous l'entière responsabilité des skieurs. Les adhérents qui skient, hors cours, avec des enseignants ou membres du bureau ne sont pas sous la responsabilité de ceux-ci.

Vous devez obligatoirement avoir sur vous les 2 cartes : LICENCE CARTE NEIGE et USCA lorsque vous skiez.

Parking départ Seyssel : la direction de Carrefour Market demande de se garer à l'arrière du magasin. Roulez au pas à votre arrivée sur la zone.

Pour un meilleur chargement des soutes prévoir une housse ou attacher les skis et bâtons ensemble.

Il est fortement déconseillé de skier seul.

Le ski hors-piste se pratique aux risques et périls du skieur, se renseigner auprès des pisteurs et moniteurs de la station sur l'état du manteau neigeux et le risque d'avalanche.

Le port du casque pour les enfants est fortement recommandé.

Nous vous invitons à respecter les consignes en vigueur dans chaque station.

La revente des forfaits distribués par le club est strictement interdite.

Cours de ski (enfant débutant à partir de 8 ans)

Les inscriptions aux cours sont prises lors des 2 premières permanences (6 et 13 décembre).

Les cours se déroulent à la demi-journée. La prise en charge des élèves se fait par les monitrices et moniteurs bénévoles à la sortie du car le matin jusqu'au retour au car à la mi-journée.

Location de matériel

Possibilité de louer des skis, chaussures et bâtons à la saison, à la semaine, au WE. Un chèque de caution est demandé.

Le matériel peut être loué et rendu tous les vendredis soir pendant la saison.

Vous pouvez rendre votre matériel aux deux permanences supplémentaires aux dates fixées chaque saison. Pour tout matériel non restitué après ces 2 permanences, une pénalité de retard pourra être demandée, le chèque de caution pourra être remis à l'encaissement.

REGLEMENT INTERIEUR – SKI CLUB SEYSSELAN – Saison 2019-2020

Validité du règlement

L'adhésion au club implique l'acceptation du règlement intérieur dans son intégralité
Fait pour valoir ce que de droit.

Fait à SEYSSEL le :

Nom et signature de l'adhérent (Précédés de la mention « lu et approuvé ») :

Encadrement des mineurs

Je soussigné(e)

parent de(s) l'enfant(s)

certifie avoir pris connaissance du règlement intérieur du Ski Club Seysselan.

J'autorise mon enfant à participer aux sorties de ski le dimanche.

J'ai pris connaissance **que tout mineur doit être accompagné et sous la responsabilité d'un adulte.** (sauf pendant les heures de cours auxquelles il assiste).

**TOUT MINEUR NON ACCOMPAGNE D'UN ADULTE CITE CI-DESSOUS
NE SERA PAS AUTORISE A PARTICIPER A LA SORTIE DE SKI.**

Nom de(s) personne(s) responsable(s) du mineur lors de la sortie (si ce n'est pas le représentant légal) :

.....

Fait à SEYSSEL le :

Nom et signature du représentant légal :